

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 23 février 2010

CG 10/2^{ème}/I- 14

**PROGRAMME POUR LES COMMUNES EN MATIERE
DE PATRIMOINE**

Les politiques d'aides aux communes en matière de patrimoine répondent à l'objectif que notre Assemblée poursuit depuis leur mise en place : accompagner l'effort d'équipement de ces collectivités en répondant à l'attente des habitants.

L'intérêt de ces politiques pour les communes reste toujours très fort et, pour 2010, je vous propose de poursuivre nos actions dans ce secteur.

**I – CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT DE SALLES A USAGES
MULTIPLES ET DE REUNIONS**

Notre Assemblée met en œuvre depuis 1981 une politique active de soutien aux communes pour la construction et l'aménagement de salles à usages multiples ainsi que de salles de réunions.

Conformément à l'objectif que nous nous sommes fixé, cette action permet de créer dans toutes les communes du département des conditions favorables au développement de la vie associative et culturelle.

Ainsi, en 2009, ce sont 509 066 € que nous avons consacrés à cette politique qui reste fortement sollicitée suite à la mise en oeuvre des contrats de pays.

C'est pourquoi en 2010, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **200 000 €**, et de ratifier **350 066 €** en crédits de paiement sur **l'article 2041436, sous-fonction 74**.

II – REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

Depuis de nombreuses années, notre Département développe une politique active de soutien aux communes pour leur permettre de mener à bien les opérations d'aménagement et de réhabilitation de leur patrimoine bâti.

Là encore, l'incidence des contrats de pays a encouragé la demande, ce qui s'est traduit par une forte augmentation des opérations proposées par les communes, jusqu'en 2007. Nous avons ainsi consacré à cette politique **630 000 €** en 2001, **676 000 €** en 2002, puis **907 500 €** en 2003, **811 856 €** en 2004, **903 027 €** en 2005, **796 632 €** en 2006, pour atteindre **1 349 742 €** en 2007.

Après une pause en 2008, induite par l'installation des nouvelles municipalités avec **380 887 €** engagés, l'année 2009 s'est traduite par un regain des projets communaux pour lesquels nous avons mobilisé **1 045 704 €**.

Ainsi, à l'occasion du budget primitif de 2010, au vu des besoins exprimés, je vous propose d'adopter une délibération de programme de **500 000 €** et de ratifier **795 467 €** en crédits de paiement sur **l'article 2041437, sous-fonction 74**.

Je vous rappelle que la Commission Permanente a compétence pour attribuer ces subventions dans la limite des délibérations de programme votées par l'Assemblée.

En conclusion, je vous propose :

- d'adopter les autorisations de programme pour 2010,
- et de ratifier les crédits de paiement conformément au tableau présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Construction et aménagement de salles à usages multiples et de réunions

- Adopte une autorisation de programme de 200 000 € ;

Réparations aux bâtiments communaux

- Adopte une autorisation de programme de 500 000 € ;

- Ratifie les crédits de paiement conformément au tableau suivant :

Imputations Budgétaires	LIBELLE	AP A APPROUVER	ECHEANCIER CREDITS DE PAIEMENT		
			2010	2011	2012
Article 2041436 sous- fonction 74	Construction	AP antérieures	300 066	253 000	100 000
	Aménagement de salles à usages multi- ples et de salles de réunion	<u>AP 2010 :</u> 200 000 €	50 000	100 000	50 000
	Crédits à ratifier		350 066		
Article 2041437 sous- fonction 74	Réparations aux	AP antérieures	695 467	503 926	300 000
	bâtiments com- munaux	<u>AP 2010 :</u> 500 000 €	100 000	255 000	145 000
	Crédits à ratifier		795 467		

Adopté à l'unanimité.

Le Président,